
Annonce de l'agent national du district de Bruyères (Vosges) de la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de l'agent national du district de Bruyères (Vosges) de la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 108;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21933_t1_0108_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

[*Vuillaume, agent nat. du distr. de Bruyères, aux membres composant le c. de correspondance; Bruyères, 4 therm. II*] (1)

Citoyens, je m'empresse de vous annoncer que les ventes des biens des émigrés se continuent d'une manière satisfaisante. Quelques lots de biens d'émigrés, estimés 27 065 liv., viennent d'être adjugés pour une somme [de] 141 720 liv., ce qui représente une différence de 114 655 liv. Quel espoir pour ceux qui croient encore aux revenans ? S. et F. !

VUILLAUME (2)

38

Les administrateurs du district de Haguenau (3) annoncent le désintéressement des habitans de la commune de Monswiller, qui ont refusé les secours accordés aux parens des défenseurs de la patrie, disant qu'ils espéroient que le produit de leur travail suffiroit à leurs besoins.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Les administrateurs du directoire du distr. de Haguenau, au présid. de la Conv.; Haguenau, 4 therm. II*] (5)

Citoyen président,

Nous te faisons passer un exemplaire de la lettre de l'agent national de la commune de Monswiller, en réponse aux observations que nous avions communiquées à cette commune relativement au tableau des indigens.

Rome dans ses plus beaux jours n'offrit pas à l'univers un caractère de fierté et d'indépendance plus élevé que celui que la commune de Monswiller offre aujourd'hui à la République française.

Eh que sont en effet les réponses tant vantées des Fabius, des Marius et des Camilles auprès du stîle simple mais grand d'une partie des habitans de ce district ?

L'orgueil et l'amour propre dominoient les premiers au sein de la liberté, ce sentiment les rendit esclaves, ici c'est la nature sans travail et dans toute sa force qui s'exprime d'une manière énergique; et la Convention nationale ne sera pas sûrement insensible à un trait de désintéressement qui ne peut être que le fruit de la vertu et de la frugalité.

Tandis que, sur les bords du Rhin, la foudre des tyrans gronde et voudroit asservir le sol de la liberté, ici les patriotes, confians dans les succès de nos armes, s'efforcent d'acheter les

biens des lâches qui ont abandonnés leur patrie. La vente surpasse toujours du double l'estimation et toutes les décades donnent de nouveaux acquéreurs des propriétés des ennemis de la République.

Que la Convention nationale continue ses heureuses opérations, qu'elle reste à son poste jusqu'à la paix, que la massue remise par le peuple entre ses mains pour frapper les conspirateurs ne se repose que lorsqu'elle aura rendu le dernier traître au néant. Bientôt la République triomphante offrira à tous les Français un asile pur et à l'abri de toutes les factions, et à tous les peuples le séjour éternel du bonheur, de la paix et de l'union la plus sincère. S. et F.

VIEVOT (*présid.*), PROST (*agent nat.*),
HALLEZ (*secrét.*)

Délibération [du] directoire du district de Haguenau. Séance publique du 25 prairial II.

Vu la lettre de l'agent national de la commune de Monswiller, en date de 2 floréal dernier, concernant la rédaction du tableau des indigens de la dite commune qui ont droit aux secours nationaux, l'agent national entendu, le directoire du district de Haguenau, considérant que la conduite des citoyens de Monswiller porte le caractère de fierté, de noblesse et de désintéressement qui distingue les vrais républicains; que cette conduite mérite l'approbation de l'administration; qu'elle forme dans ces jours heureux où la vertu et la probité ont été mis à l'ordre du jour par les législateurs du peuple français, un trait qui ne doit pas être abandonné à l'oubli.

Arrête :

1. Qu'il sera fait mention honorable dans ses registres de la conduite désintéressée, noble et civique des citoyens de la commune de Monswiller.

2. Que la lettre de l'agent national de la commune sera traduite en allemand et imprimée dans les deux langues.

3. Qu'elle sera adressée à la Convention nationale, aux représentans du peuple près l'armée du Rhin, au directoire du département du Bas-Rhin, aux administrations des districts de ce département, aux municipalités du district de Haguenau et aux sociétés populaires du département.

Signé : Vievot, président; Culmann, Cunier, administrateurs; Prost, agent national; et Hallez, secrétaire.

Monswiller, le 2 floréal II,

Pour répondre, citoyen, aux deux observations touchant le tableau des indigens, je te dirai qu'aucuns ne veulent être indigens; ils répondent à cela qu'ils sont souverains et ont des terres à cultiver, qui les nourrissent et entretiennent; en conséquence ils vont la tête levée comme des sans-culottes. Ainsi la paix et union règne dans notre commune. S. et F.

LE BRUN (*agent nat.*)

(1) C 313, pl. 1251, p. 38. *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 538.

(2) En mention marginale : renvoyé à la commission des dépêches par le comité de pétition et correspondance, ce 9 thermidor l'an II. *Signé* : Cordier.

(3) Bas-Rhin.

(4) *P.V.*, XLIII, 235.

(5) C 313, pl. 1251, p. 39, 40. *Bⁱⁿ*, 2 fruct. (suppl¹).